

Le Progrès
28/02/1928

La perquisition de Glozel

Le docteur Morlet proteste
auprès du garde des sceaux

Bibliothèque Maison de l'Orient



146225

Vichy, 27 février.

Le docteur Morlet proteste véhémentement contre la façon dont l'opération policière a été pratiquée. « C'est un véritable scandale, a-t-il dit. La perquisition a été conduite par le plaignant, M. Regnault, qui a fait un véritable saccage du musée. Il a brisé entre autres objets précieux un pesant d'argile et une grande tablette couverte d'inscriptions inédites. Il a caché les débris de ces pièces sous une table du musée, où les Fradin les ont retrouvés seulement hier matin. Il a cassé une racine qui traversait une tablette à inscriptions devant le jeune Emile Fradin, à qui il déclara ironiquement : « Vous y attachez bien de l'importance, vous ! ». Le docteur Regnault s'est conduit comme un vrai vandale.

« Je viens par ma lettre demander au garde des sceaux de quel droit le plaignant a procédé lui-même à la perquisition dans d'aussi révoltantes conditions. Le musée est maintenant une véritable loque. On croirait que des cambrioleurs y sont passés. Toutes les pièces que ces messieurs n'ont pas emportées ont été renversées. Quant à celles qu'ils ont prises, elles ont été placées sans aucun soin, pêle-mêle, dans des caisses. Trois très précieuses plaquettes, si fragiles, ont été recouvertes, sans séparation, par de lourds vases. Est-il admissible que des objets reconnus par les savants d'un grand intérêt scientifique soient ainsi sacrifiés à la haine iconoclaste d'un monsieur ? Les policiers ont été d'une brutalité effrayante envers les Fradin, mais c'est M. Regnault seul qui est responsable du saccage du musée.

« Toute cette affaire, c'est un coup monté, un coup formidable. Les policiers se sont dirigés tout droit vers la grange. Ils ont trouvé tout de suite les petits trous dans le mur qui les ont acheminés vers les fameux galets fraîchement gravés. Il est impossible d'admettre qu'ils ne connaissent pas l'endroit précis où une main malveillante les avait dissimulés.

« Mais malgré la haine de la Société préhistorique de France, Glozel demeurera Glozel, Glozel persistera. Nous mettons à jour des galeries dans tout le département. Je vais entreprendre des fouilles à Palaboul. Nous avons actuellement cinq ou six chantiers où travaillent des personnes sérieuses, dignes de foi. M. Regnault ne triomphera pas malgré ses manœuvres. Les policiers ont laissé M. Regnault seul dans la grange pendant de longs instants ; cet homme m'inspire si peu de confiance que je ne suis pas sûr qu'il n'ait pas ajouté de fausses pièces à celles qu'on a emballées dans les caisses.

Le docteur Morlet a fait valoir tous ces arguments dans sa lettre au garde des sceaux, à qui il demande de faire respecter la justice.

La thèse de la Société préhistorique

Toulouse, 27 février.

Le comte Bégouen, chargé du cours de préhistoire à la Faculté et l'un des signataires de plainte en escroqueries, a fait les déclarations suivantes :

« Depuis quelque temps, on recevait de Glozel d'étranges nouvelles. Les fouilles faites autour du champ Fradin se présentaient sous un jour curieux. C'est ainsi que deux explorateurs n'étaient pas d'accord sur la valeur des objets recueillis par eux, et tandis que l'un disait : « Nous avons trouvé », l'autre rectifiait : « On nous a fait trouver » ; et les deux amis quittèrent Glozel brouillés. Quelques membres de la Société préhistorique pensèrent qu'il était du devoir de la société — reconnue d'utilité publique et qui a pour but d'encourager les fouilles et études préhistoriques, et par conséquent de veiller à leur régularité — d'intervenir.

« La perquisition semble avoir donné des résultats intéressants. Je ne les connais pas avec assez de précision pour émettre un avis concluant, mais ils paraissent très importants. Le fils Fradin peut se rassurer sur la conservation des objets. Leur prélèvement a été effectué par des hommes de science qui savent quelles sont les précautions qu'il convient de prendre. Il était important de mettre entre les mains de la justice quelques-uns des objets du musée, afin que l'on soit sûr qu'ils sont tels que les ont vus les membres de la commission et M. Champion. Il ne faut pas oublier que M. Dussaud est poursuivi en diffamation par la famille Fradin, et que la preuve n'étant pas admise en correctionnelle, c'est à tort que l'on disait que ce procès établirait si oui ou non les objets de Glozel étaient authentiques. Maintenant au contraire la preuve de la fraude, si fraude il y a, sera plus facile à faire par la justice, et l'X... mystérieux esprit de Glozel sera défendeur. Il aura à se disculper. Je crois bien que nous touchons au dernier acte de cette mystification. »

L'opinion des défenseurs de la famille Fradin

Paris, 27 février.

M^e Campinchi, avocat, avec M^e Marc de Molènes, des Fradin, a dit :

« Il est de notoriété publique que le chef du parquet de Moulins, président de la Société d'émulation du Bourbonnais, est un antiglozélien convaincu. Ceci dit, j'ai le droit de constater qu'une plainte déposée le jeudi 23 février aboutit, le lendemain même, à une perquisition. On n'a jamais vu la justice se hâter à ce point. L'escroquerie est définie par l'ar-

bonne foi. Je ne puis donc triompher. Mais j'ai idée que l'audience peut être fertile en incidents. Les savants ont parfois, dit-on, perdu leur sang-froid dans cette affaire. Il serait plus grave que la justice n'ait pas gardé sa sérénité. »

Ce que dit le docteur Regnault

Le docteur Félix Regnault, président de la Société préhistorique de France, qui est venu fort grippé de Glozel, où il a accompagné les policiers chargés de perquisitionner chez les Fradin, déclare de son côté que l'opération s'est déroulée strictement selon les règles de droit.

« Ma qualité de plaignant, a-t-il dit, m'oblige par égard pour la justice à une grande réserve ; mais tout ce que je puis dire, c'est que la perquisition a été aussi régulière, aussi circonspecte et prudente qu'on pouvait l'attendre de la part du commissaire divisionnaire de la brigade mobile de Clermont Ferrand qui la dirigeait.

Chez M. Loth, glozélien convaincu

La « sensationnelle découverte » n'a pas ébranlé les convictions de M. Loth. « Mon opinion n'a pas varié sur l'authenticité de Glozel, a-t-il dit. D'autres faits sont venus étayer ma croyance. M. Deperet, doyen de la Faculté des sciences de Lyon, a trouvé dans la commune de Ferrières, à 500 mètres du village de Peiravel, un singulier souterrain. Il y a pratiqué des fouilles et sous une épaisseur de 40 centimètres de gravats, il a mis à jour notamment un beau galet gravé portant sur une face 28 signes semblables à ceux de Glozel, et sur l'autre une tête de cheval. Donc il faut admettre que les hommes de l'époque néolithique : 1° habitaient des souterrains ; 2° savaient écrire et dessiner.

« M. Viennot, chef de travaux pratiques du laboratoire de géologie de la Sorbonne, fait à Glozel de nombreuses fouilles en compagnie du docteur Morlet. Il a rapporté de nombreuses documents photographiques qui montrent les galets dans une couche jaune qui enlèvent toute idée de supercherie. »

M. Massabuau va interpeller

M. Massabuau, sénateur de l'Aveyron, déposera demain au début de la séance une demande d'interpellation au garde des sceaux sur la suite que ce dernier compte donner aux irrégularités judiciaires signalées par le docteur Morlet, au cours de la perquisition chez les Fradin.